

**Direction Départementale des  
Territoires du Haut-Rhin**

Service Eau, Environnement et Espaces Naturels

Colmar, le 17 novembre 2016

**Consultation du public**  
du 19 novembre au 09 décembre 2016  
-----  
Modification du schéma départemental  
de gestion cynégétique du Haut-Rhin

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral portant approbation de la modification du schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin en vigueur pour la période 2013 – 2019.

En application du Code de l'Environnement et notamment ses articles L420-1, L421-5, L425-1 à 425-5 et R425-1, le schéma départemental de gestion cynégétique présenté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 février 2013 pour une période de six ans renouvelable.

A la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, le protocole d'appâtage du sanglier est proposé à une révision en vue de tendre vers une meilleure maîtrise des populations de sangliers. Cette révision consiste à permettre l'appâtage toute l'année. Cette nouvelle disposition est engagée, à titre expérimental, pour les années 2017 et 2018, dans l'objectif d'augmenter les possibilités de tirs, de suivre et de communiquer les moyens (nombre d'affûts et/ou de battues) mis en œuvre par les chasseurs et les prélèvements de sangliers faits au fil de ces deux saisons.

Ce projet est soumis à l'avis du public du 19 novembre au 09 décembre 2016 inclus par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture.

L'adjoint au directeur départemental des territoires,  
chef du service eau, environnement et espaces naturels

  
Pierre SCHERRER